

IFSI • IFAS • IFAP

Formation continue

Institut de formation aux **métiers**
de la **santé** du **Nord-Gironde**

IFSI / IFAS / IFAP– Centre Hospitalier Garderose

70, rue des Réaux – 33500 LIBOURNE

Standard 05 57 25 49 16

Fiche détaillée de la formation infirmière en vue de l'obtention du Diplôme d'état d'Infirmière (DEI)

LA FORMATION D'INFIRMIER

1. DÉFINITION DU MÉTIER

[\(Annexe 1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier | Légifrance\)](#)

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés : planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

2. ACTIVITÉS

- Observation et recueil de données cliniques,
- Soins de confort et de bien-être,
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique,
- Coordination et organisation des activités et des soins,
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- Veille professionnelle et recherche.

3. 10 COMPÉTENCES

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soin infirmier
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostic ou thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

4. MODALITÉS D'ADMISSION EN IFSI

PRE REQUIS

Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Admission en IFSI : deux voies à ne pas confondre	
LA VOIE PARCOURSUP	LA VOIE DE LA FORMATION CONTINUE
<p>Vous êtes lycéen, apprenti ou étudiant en réorientation, vous pouvez déposer vos vœux via la plateforme Parcoursup.</p> <p>CANDIDATEZ SUR PARCOURSUP</p>	<p>Vous êtes en activité (vous avez un emploi ou êtes à la recherche d'un emploi) et avez cotisé au moins trois ans à un organisme de protection sociale.</p> <p>Vous êtes aide-soignant ou auxiliaire de puériculture et vous souhaitez vous engager dans la voie de la promotion professionnelle</p> <p>CANDIDATEZ DIRECTEMENT AUPRÈS DE L'IFSI : 05 57 25 49 16</p> <p>Un dossier d'inscription sera mis en ligne et sera à télécharger sur : www.ch-libourne.fr</p> <p>Vous devrez passer des épreuves de sélection.</p>

PARCOURSUP

A. CANDIDATS BACHELIERS

La plateforme nationale de préinscription Parcoursup est régie par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et réussite des étudiants" et ses décrets et arrêtés d'application. Les candidats en classe de terminale, titulaires du baccalauréat ou de l'équivalent, pourront formuler leurs vœux selon les fenêtres d'ouverture de la plateforme Parcoursup.

<https://www.parcoursup.fr/>

Sur cette plateforme, une fiche de présentation permettra aux candidats de connaître les éléments de cadrage nationaux définis sur les attendus requis pour être admis en IFSI.

B. MODALITES POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DU BACCALAUREAT OU DE L'EQUIVALENCE DE CE DIPLOME - CONTINUITE SCOLAIRE

L'inscription des candidats admis est précédée de la procédure de préinscription via la plateforme Parcoursup.

Sous la responsabilité et la coordination de l'agence régionale de santé (ARS), les IFSI se regroupent par territoire universitaire.

Comment ça se passe ?

La commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues. Une réponse unique, par vœu est apportée aux candidats dans les délais prévus par le calendrier Parcoursup.

Renseigner la plateforme :

Les 5 attendus :

Pour l'examen des dossiers des candidats, 5 attendus sont examinés :

- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales.
- Qualités humaines et capacités relationnelles.
- Compétences en matière d'expression orale et écrite.
- Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique.
- Compétences organisationnelles et comportementales.

Lien vers le calendrier d'inscription Parcoursup [ajouter le lien](#)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A. LES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation. Le montant est fixé par arrêté du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

B. MODALITES DE SELECTION POUR LES CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Pour être admis à la formation au diplôme d'État d'infirmier, les candidats doivent satisfaire à deux épreuves de sélection :

• **Un entretien de vingt minutes noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :**

- La copie d'une pièce d'identité.
- Le(s) diplôme(s) détenu(s)
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues.
- Un curriculum vitae.
- Une lettre de motivation.

• **Une épreuve écrite notée sur 20 points comprenant :**

→ Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (durée 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

→ Une sous-épreuve de calculs simples (durée de 30 minutes, notée sur 10 points). Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

Le classement final est transmis au candidat.

ATTENTION :

Chaque candidat admis en formation quel que soit son mode de sélection (par Parcoursup ou par la voie de la formation professionnelle continue) devra ensuite faire son inscription en respectant les modalités et le calendrier fourni.

MODALITES D'OCTROI DES DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements (chapitre 3 de l'arrêté de 31 juillet 2019 modifié) ou de semestres par le directeur de l'IFSI, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Les apprenants déposent auprès de l'établissement d'inscription leur demande de dispense sur la base des documents suivants :

- **La copie d'une pièce d'identité.**
- **Le(s) diplôme(s) original (aux) détenu(s).**
- **Le cas échéant une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans.**
- **Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions.**
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation.**
- **Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.**

ATTENTION :

En cas d'absence de documents requis, la demande est rejetée.

NOUVEAU DISPOSITIF POUR UNE ADMISSION DIRECTE EN 2EME ANNEE DE FORMATION

Les étudiants qui sont en PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) à l'université de Bordeaux peuvent bénéficier d'une passerelle vers la deuxième année d'IFSI :

[Université de Bordeaux \(u-bordeaux.fr\)](http://u-bordeaux.fr)

Les étudiants de médecine peuvent accéder en 2^{ème} année d'IFSI sous conditions :

- D'avoir validé les 2 UE sciences infirmières.
- D'avoir réalisé un stage infirmier hospitalier de 4 semaines.

L'institut de formation

L'Institut de Formation, dispense les formations initiales pour l'obtention des diplômes d'Etat infirmier et aide-soignant. Des axes de Formation Continue sont mis à disposition des professionnels de santé paramédicaux dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au long de la vie (FPTLV) et du Développement Professionnel Continu (DPC). L'institut de formation, au sein du Centre Hospitalier de Libourne est agréé par l'OGDPC.

L'IFSI/IFAS/IFAP du centre hospitalier de Libourne, implanté au sein de l'hôpital Garderose, est agréé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Son équipe

Son équipe est composée (organigramme en Annexe) :

L'équipe est composée ainsi :

- Un directeur des soins
- Un cadre supérieur de santé, coordinateur pédagogique
- 20 cadres de santé formateurs
- 3 secrétaires
- Une documentaliste
- Des agents d'entretien en équipe partagée

Les locaux

2000 m² de locaux pédagogiques :

- 6 salles de 25 places
- 2 salles de 95 à 100 places
- 2 salles de travaux pratiques

Toutes les salles sont équipées d'ordinateurs et de vidéo –projecteurs

- 1 laboratoire de simulation équipé
- 1 centre de documentation où sont répertoriés plus de 1500 ouvrages et diverses revues professionnelles et une base de données numériques.
- 1 espace de lecture
- 1 salle équipée de postes informatiques
- 1 salle de repos étudiants
- 1 espace extérieur



Effectifs par promotion

Nous accueillons une promotion d'étudiants infirmiers avec un quota de 145 par année.

Les projets en cours de développement

1. La simulation en santé : serious games, escape games et réalité virtuelle
2. ERASMUS+ : mobilité de stage en Europe
3. Formation éducation thérapeutique du patient : délivrance attestation de formation 40h aux étudiants infirmiers
4. Démarche qualité : certification QUALIOPi obtenue
5. Le service sanitaire des étudiants en santé : promotion et éducation à la santé
6. Engagement dans une démarche éco-responsable : santé environnementale et développement durable

Les perspectives de l'institut

- Poursuite de l'augmentation des quotas des promotions infirmières
- Développement de la formation professionnelle continue pour les acteurs du champ social, médico-social et du domicile
- Développement des innovations et des techniques pédagogiques
- Projet architectural d'institut des métiers de la santé en cours.

LA FORMATION INFIRMIERE

1. Gouvernance de l'IFSI

En application du cadre réglementaire en vigueur, l'IFSI du CH de Libourne est doté d'instances de gouvernance suivantes :

- L'instance compétente pour le traitement des orientations générales de l'IFSI (ICOGI)
- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative à la vie étudiante

2. Objectifs de la formation

L'étudiant :

- Développe des ressources en savoir théorique et méthodologique, en habileté gestuelle en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissance, de compétence et prépare son projet professionnel
- Apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose, il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance tant en maintenant sa capacité critique et de questionnement
- Développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction

3. Durée de la formation

- Soit 2100 h de stage et 2100 h d'apport théorique soit total 4200 h

36 matières sont réparties dans 59 unités d'enseignement.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal semestriel, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade Licence s'obtiennent par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel de compétences :

- 120 ECTS pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration,
- 60 ECTS pour la formation clinique en stage.

4. Déroulement de la formation

- La formation se déroule sur 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines chacun de 35 h, en stage ou en temps de formation à l'IFSI.
- Vous avez un statut d'étudiant et vous obtenez un diplôme d'Etat et une reconnaissance niveau Licence.
- La formation théorique se déroule sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé. La rentrée est début septembre pour les premières années. Les cours universitaires sont communs sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine.
- Au cours de la formation, les étudiants bénéficient de 12 semaines de vacances par an (2 semaines à Noël et au printemps et/ ou à Pâques et 8 semaines l'été)

5. Calendrier

En général, la date de la rentrée est fixée par l'ARS le premier lundi de septembre.

Une information est transmise aux étudiants pour préciser la date exacte.

Une journée de pré-rentrée est également organisée afin de présenter l'établissement, le territoire et les différents objectifs de la formation.

6. Modalités de financement

La formation infirmière est prise en charge soit par :

- Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Les établissements de santé publique par le biais de la promotion professionnelle (ANFH)
- Les OPCO (opérateurs de compétences) chargés d'accompagner et de financer la formation professionnelle
- Par voie d'apprentissage
- Organisme d'Etat ex : pôle emploi

Le coût de la formation par an : 7700€ net de taxe

7. Modalités d'évaluation

Contrôle continu, épreuves écrites (questions à choix multiples, questions-réponses, questions ouvertes courtes), études de situation, pratiques simulées, évaluation des compétences en stage.

Certification de la formation : Diplôme d'état infirmier délivré par le DREETS à l'issue du jury de délibération sous réserve d'avoir acquis les 180 ECTS.

8. Contacts

Pour toute demande d'inscription ou d'information administrative et pédagogique veuillez contacter le secrétariat :

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Au 05 57 25 49 16 – secretariat.ifsil@ch-libourne.fr

Site internet : www.ch-libourne.fr

Vous êtes en situation de handicap ?

Une référente handicap territoriale est à votre écoute:

Constance PIGNOL - 05 57 25 49 16 – constance.pignol@ch-libourne.fr

Accessibilité des personnes en situation de handicap.

L'IFSI est doté de dispositifs d'accès des publics en situation de handicap : locaux de plein pied et adaptés. Une personne référente Handicap qui répertorie les coordonnées des personnes ressources et qui est responsable de l'accueil de personnes en situation de handicap.

Site internet : www.ch-libourne.fr

9. Accès

IFSI Libourne Centre hospitalier Garderose

70, Rue des Réaux – 33 500 Libourne

- **Ligne de Bus n°1 de la Gare de Libourne à l'IFSI**

10. Infos pratiques

Centre de documentation accessible tous les jours de 9h à 17h

Pour le repas, Cafétéria – self à disposition

Parking

Possibilité d'adhésion à l'association CHLOE (tarifs préférentiels dans certaines enseignes)

11. Et après...

Le diplôme d'Etat d'infirmier donne l'équivalence d'une licence professionnelle,

- ouvre la possibilité d'accéder à un cursus de master sur acceptation de l'université
- se présenter au concours d'infirmière puéricultrice

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 2023- Des Instituts de Formation du Nord Gironde

IFSI • IFAS • IFAP Formation continue

Institut de formation aux métiers
de la santé du Nord-Gironde

Formation Continue

Responsable : **Danièle LAFAYE** ☎ 4203
Secrétaire : **Elisabeth DELALONDE** ☎ 4242

Centre de documentation

Dominique PELLARIN
☎ 4211 Responsable

Dominique GOURRAUD ☎ 4212

Cadre Supérieur de Santé
Coordinateur Pédagogique IFSI

Christian SOUBIE

Directeur du Centre Hospitalier de Libourne, Centre Hospitalier Sainte Foy la Grande,
Centre Hospitalier de la Haute Gironde – Blaye et EHPAD Primerose à Coutras

Sandrine COURRET

Directeur des Soins – Coordonnateur général des activités de formation
IFSI/IFAS/IFAP/FC de Libourne, IFAS de Blaye, de Sainte-Foy la Grande

Création 1 poste cadre
supérieur de santé

1 Digital Learning
Manager Territorial

Contact Standard

☎ 05 57 25 49 16 Secrétariat
secretariat.ifs@ch-libourne.fr

Célia BOISSEAU : Coordinatrice secrétariat
Sophie SIX ☎ 4197

Coordinatrice formation IDE
Lydia GICQUEL ☎ 4197

Référente 1^{ère} année IDE et 3^{ème} année IDE
Sandrine MAINGUET ☎ 4919

Référente 2^{ème} année IDE
Brigitte GELY ☎ 4195

Référente 3^{ème} année IDE et 1^{ère} année IDE
Célia BOISSEAU ☎ 4196 référente AS/AP

Gwendoline DURCZYNSKI ☎ 4595
Référente AS/AP

IFSI / IFAS/ IFAP de Libourne				IFAS de Ste Foy
1ère Année IDE	2ème Année IDE	3ème Année IDE	AS	
Coordonnateur d'année PIGNOL Constance ☎ 4209 BAZIN Valérie ☎ 4214	Coordonnateur d'année LACOMBE Catherine ☎ 4199	Coordonnateur d'année GAILLARD Isabelle ☎ 4217	DARNAT Thierry ☎ 4201 DOMINGO Sandrine ☎ 4448 MARTA Jessica ☎ 4194	Nathalie BANTIGNY Lydie DROILLARD
OSTERMANN Céline ☎ 4210 VIGNAU Nathalie ☎ 4205 DUARTE Cristina ☎ 4477 CROISE Dorothee ☎ 4205	RONGIERAS Isabelle ☎ 4213 VOS Corinne ☎ 4190 CALVET Valérie ☎ 4204 HATHAWAY Catherine ☎ 4207 CAPELA Marie- Lou ☎ 4208	PELLETAN Sabrina ☎ 4219 EGUIENTA Valéry ☎ 4218 ZAMBELLO Laurence ☎ 4206	PEREZ Stéphanie ☎ 4202 DROILLARD Lydie ☎ 4415	Secrétariat Nathalie MARTY ☎ 05 57 41 96 92
Coordonnateurs de stage IFSI VOS Corinne ☎ 4190 - RONGIERAS Isabelle ☎ 4213 Référents Universitaires CAC Professeur Karine MARTIN LATRY – Professeur Edith CHEVRET				
Référents ERASMUS+/ Projet à l'International Dominique GOURRAUD ☎ 4212 - OSTERMANN Céline ☎ 4210 - RONGIERAS Isabelle ☎ 4213 - PELLETAN Sabrina ☎ 4219 – DOMINGO Sandrine ☎ 4448				

Référent Handicap de Territoire
Constance PIGNOL ☎ 4209

IFSI / IFAS NORD GIRONDE - LIBOURNE / BLAYE /STE FOY LA GRANDE

Référent Laïcité de Territoire
Sandrine DOMINGO ☎ 4448

IFSI / IFAS NORD GIRONDE - LIBOURNE / BLAYE /STE FOY LA GRANDE

Missions Transversales
PROJET CAMPUS Dominique GOURRAUD Stéphanie PEREZ Cristina DUARTE Valérie CALVET – Thierry DARNAT
QUALITE GESTION DES RISQUES GESTION DOCUMENTAIRE Nathalie VIGNEAU Céline OSTERMANN Cristina DUARTE Dorothee CROISE
ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS Sabrina PELLETAN Laurence ZAMBELLO – Dorothee CROISE
ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE Catherine HATHAWAY Isabelle GAILLARD Catherine LACOMBE
COMMUNICATION Cristina DUARTE Dominique PELLARIN
FGSU (formation aux gestes & soins d'urgence) C. PIGNOL
QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS /ELEVES Nathalie BANTIGNY – Cristina DUARTE Corinne VOS
GESTION SALLES TRAVAUX PRATIQUES Sabrina PELLETAN